

Le grand chantier suisse, un débat qui fait du bruit

Autor(en): **Lettau Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **39 (2012)**

Heft 3

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-912998>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

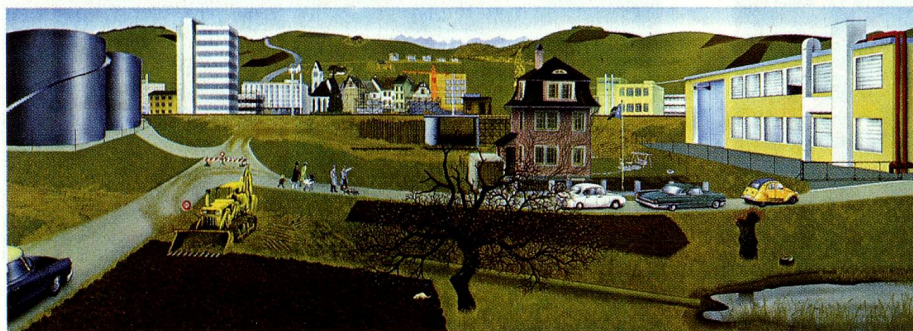
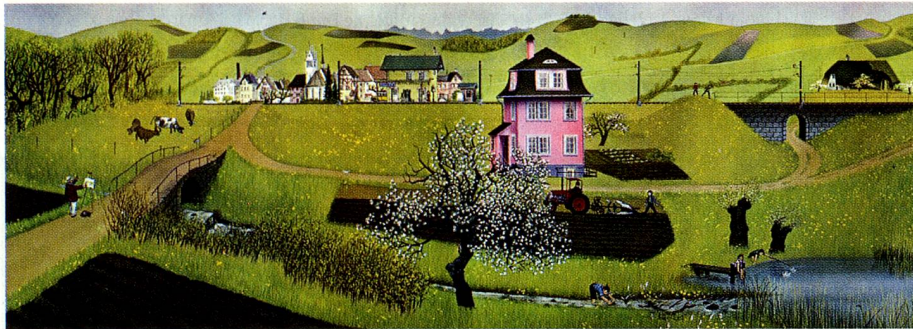
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le grand chantier suisse, un débat qui fait du bruit

La décision prise par les Suisses le 11 mars 2012 de limiter la construction des résidences secondaires en a surpris plus d'un. En réalité, ce choix est une critique fondamentale de l'évolution quasi incontrôlée de la construction dans le pays. Mais la vision des choses évolue de plus en plus: le débat animé sur le changement de paradigmes dans l'aménagement du territoire s'est fait jour dans le grand chantier suisse. Avec de nouvelles tempêtes qui s'annoncent à l'horizon.

Par Marc Lettau



Images tirées du livre «La Ronde annuelle des marteaux-piqueurs ou la mutation d'un paysage» de Jörg Müller

À quoi ressemblait une salle de classe ordinaire il y a trente ou quarante ans? À une pièce lumineuse et simple, ornée de grandes fenêtres. Face au tableau noir, une vingtaine d'enfants sont assis sur des pupitres doubles bien ordonnés. Derrière la vitre paissent quelques vaches à côté de l'école et au loin sont alignées des maisons neuves. En y regardant de plus près, on peut distinguer un chantier dans le pré.

Cette vision d'un environnement en pleine mutation a incité à l'époque presque tous les instituteurs à accrocher un jour ou l'autre dans leur salle de classe une série d'images, devenue pendant des décennies le symbole d'un changement frénétique. Il s'agit des sept tableaux intitulés «La ronde annuelle des marteaux-piqueurs – ou la mutation d'un paysage» de l'illustrateur Jörg Müller, qui représentent un même paysage typiquement suisse se transformant et devenant de plus en plus moderne et étranger.

Tous les professeurs qui habitaient dans ces nouvelles rangées de maisons individuelles ont donc vraiment essayé de sensibiliser à ce changement leurs élèves, vivant eux aussi dans un logement neuf construit sur un ancien champ. Question qui suscitait, à l'époque déjà, un certain malaise.

Le «mitage»

«La ronde annuelle des marteaux-piqueurs – ou la mutation d'un paysage» a reçu en 1974 le Prix allemand de la littérature pour la jeunesse et n'a cessé depuis d'être réédité. Ce succès s'accompagne pourtant d'un échec permanent. Car le marteau-piqueur l'a finalement emporté sur l'information pédagogique. Pendant une trentaine d'années, des projets de construction ont été réalisés aux quatre coins de la Suisse, en montagne et en vallée, sans aucune ligne directrice visible. C'est ce qu'on appelle le mitage du paysage, terme aux connotations négatives. La surface d'habitat et d'infra-

structure s'étend à chaque seconde d'un mètre carré. Ainsi, ce sont presque 30 km² de terres cultivables qui disparaissent définitivement chaque année.¹ La surface d'habitat et d'infrastructure augmente plus vite que la population dans 23 des 26 cantons. Excepté dans les cantons de Bâle-Campagne, Schwytz et Zurich, la surface d'habitat occupée par chaque habitant augmente d'année en année. Les réserves en zones à bâtir sont tellement surdimensionnées que la surface urbanisée en Suisse peut croître pratiquement partout sans limite. Le laboratoire d'idées Avenir Suisse, proche des milieux économiques et aucunement contre la croissance, a depuis longtemps tiré le signal d'alarme: «Le Plateau Suisse est en train de devenir une agglomération ininterrompue.» Autrement dit, l'image autrefois accrochée au mur de l'école a bel et bien été rattrapée par la réalité.

Un choix détonant

Pourtant, depuis quelques semaines, la tendance semble clairement s'inverser. Les Suisses l'ont manifestement signifié en approuvant le 11 mars 2012 l'initiative contre les constructions envahissantes de résidences secondaires (cf. encadré en page 11). L'initiative de Franz Weber, écologiste de 84 ans à la fois détesté et apprécié et qui ne s'est pas vraiment adouci avec l'âge, exige une limitation radicale des constructions de résidences secondaires. Selon Franz Weber et ses partisans, ces constructions, très souvent inoccupées, incarnent le bétonnage insensé des Alpes. Cet amoureux du paysage affirme que la construction exagérée de résidences secondaires est la preuve que l'aménagement du territoire en Suisse ne tient nullement compte de la durabilité.

Les régions urbaines ont voté en masse pour cette initiative radicale, qui a aussi obtenu une majorité surprenante dans bon

¹ Cette évolution de la Suisse a été expliquée de manière détaillée dans la «Revue Suisse» 1/2010.

nombre de hauts lieux du tourisme. À Interlaken, par exemple, qui vit principalement du tourisme, elle a été largement approuvée.

On peut supposer que les Suisses n'ont pas voté seulement contre la construction des résidences secondaires, mais aussi plus généralement contre le mitage effréné. Ce sont aussi les conclusions de beaucoup de journaux. D'après le «Tages-Anzeiger» de Zurich, il est facile d'expliquer pourquoi les communes perdent à présent une partie de leur liberté d'aménagement: «Le bilan des communes dans l'aménagement du territoire est tout simplement très mauvais.» Les cantons et les communes paieraient ainsi «des décennies de laisser-aller en la matière.»

Quand zone à bâtir rime avec prospérité

L'activité quotidienne des marteaux-piqueurs se voit donc bridée par le verdict du peuple. Avec un peu de recul, ce résultat des urnes montre que les électeurs sont aujourd'hui prêts à prendre des décisions d'aménagement encore impensables il y a peu. La souffrance engendrée par le problème de l'aménagement est de toute évidence majeure. Mais quelles en sont les causes? En Suisse, jusqu'à présent, c'était avant tout les communes et les cantons qui fixaient les règles définissant quand, où, comment et dans quelle mesure construire. L'influence de la Confédération sur l'aménagement du territoire était pour le moins très discrète. Mais, si l'aménagement du territoire est contrôlé par le bas plutôt que par le haut, il suit ses propres lois. Or, chaque commune veut offrir un maximum de zones à bâtir, car elles attirent de nouveaux contribuables et sont signe de prospérité. L'altération du paysage n'est alors qu'une préoccupation mineure. Autodéclarée rurale, la Suisse ne peut donc plus, dans bien des endroits, faire état de sa ruralité. Un immense fossé s'est creusé entre le paysage de rêve et la réalité. Et l'âme du peuple en souffre – pour le dire avec un pathos inhabituel en Suisse.

Si l'image caractéristique du cadre de vie se teinte de nostalgie et s'ancre dans le passé, cela nuit à la qualité de vie et à l'enracinement dans le pays où l'on vit. Le biologiste Raimund Rodewald, directeur de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage et l'une des voix les plus écoutées dans ce domaine, a dé-



Davos et Zermatt: ces photos montrent bien pourquoi l'Initiative sur les résidences secondaires a passé

claré à la «Revue Suisse» que l'évolution avait été jusqu'alors tout sauf typiquement suisse: «Ce pays où les valeurs d'ordre, de stabilité, de fiabilité et de qualité sont si importantes n'a jamais coordonné ses constructions. Il n'y a eu aucune responsabilité commune.»

Le Parlement veut changer de cap

Une seule initiative ne suffira pas à réparer toutes les erreurs commises. Mais, une autre initiative, qui ne passera probablement jamais devant le peuple, fait déjà parler d'elle. Il s'agit de l'initiative pour le paysage, soutenue par un large collectif d'organisations environnementales. Elle veut freiner l'extension des zones d'habitat et encourage la réduction des zones à bâtir surdimensionnées. Si elle était approuvée, la surface des zones à bâtir serait gelée pendant vingt ans.

Le Parlement prend désormais très au sérieux les critiques sur les négligences passées en matière d'aménagement du territoire et veut changer de cap. Après le Conseil des États, le Conseil national s'est lui aussi décidé en mars dernier, après des mois d'hésitation, à renforcer la loi sur l'aménagement du territoire. D'une part, la Confédération pourra désormais contraindre les cantons à réduire les zones à bâtir surdimensionnées. D'autre part, les propriétaires dont le terrain devient constructible et prend ainsi de la valeur seront priés de passer à la caisse. Les plus-values engendrées du jour au lendemain seront donc en partie résorbées. La mise en zone constructible rapporterait ainsi des sommes considérables à l'État, qui pourrait les utiliser s'il reclasse ailleurs une zone constructible en zone agricole, opération pouvant l'obliger à verser des indemni-

rés. Le mécanisme à l'origine du mitage de la Suisse au cours des dernières décennies devrait ainsi être freiné: les agriculteurs vendent leurs champs parce qu'un terrain à bâtir vaut dix, voire cent fois plus qu'une terre agricole, et les communes autorisent le changement d'affectation car il leur est bénéfique à plusieurs égards – il enrichit l'agriculteur du jour au lendemain, favorise l'activité du secteur de la construction et appâte les contribuables fortunés. Les intérêts locaux prennent ainsi le pas sur une vision globale des espaces géographiques.

Les associations environnementales excellent déjà et pourraient retirer leur initiative si la loi sur l'aménagement du territoire devait effectivement être renforcée en ce sens. Raimund Rodewald parle d'un clair «changement de paradigmes». Mais, il faut encore que cette loi révisée soit votée par le Parlement. Ce qui est prévu pour cet été. Il n'est pas impossible que des groupes d'intérêts demandent alors un référendum contre une si forte réglementation par le haut de l'aménagement du territoire.

Changement social

D'abord l'initiative sur les résidences secondaires, ensuite l'initiative pour le paysage. Si le changement qui se profile dans l'aménagement du territoire s'explique par la souffrance ressentie, il révèle aussi un changement social. La volonté de protéger les sols et les paysages évolue. Si, jusqu'alors, la question de la protection des terres agricoles, des sites naturels et de la beauté des paysages était au cœur des préoccupations des détracteurs de l'aménagement du territoire, les arguments de politique énergétique s'invitent de plus en plus dans les débats. Si le tournant énergétique, qui passe par l'abandon des énergies non renouvelables, devait se produire, il nécessiterait des garde-fous en matière d'aménagement du territoire. Cet argument se profile déjà au quotidien. En réalité, les jeunes familles suisses ne rêvent plus systématiquement d'une maison individuelle dans un coin champêtre car le double garage qui va avec rappelle chaque jour que ce rêve se paie par une mobilité accrue, et donc par un impact sur l'environnement.

L'exode urbain vers une maison à la campagne entraînant le dépeuplement des villes depuis 1970 a plus que ralenti. On observe manifestement un retour dans les villes, petites ou grandes, dont la croissance

augmente nettement depuis 2005, alors que le nombre d'habitants stagne dans bien des communes rurales. Si elles s'étendent encore en superficie, c'est à cause de leurs zones à bâtir démesurées. Au total, plus de 45% des Suisses vivent de nouveau en ville et dans les proches agglomérations. Avenir Suisse résume ainsi la situation: «La Suisse est de plus en plus urbaine». Et plus elle s'urbanise, plus le débat sur l'évolution des villes s'anime. La densification est le mot d'ordre actuel en matière d'aménagement du territoire. Dans la majorité des villes, on réfléchit à une densification des centres urbains, notamment pour des raisons écologiques, comme l'explique Ulrich Weidmann, professeur à l'EPF de Zurich: «Une ville dense est plus écologique qu'une ville étendue. La consommation d'énergie pour les déplacements diminue, les trajets sont plus courts et la part des transports en commun augmente. La densification des centres urbains est une alternative au mitage du paysage. En outre, du fait de leur conception, des lotissements urbains concentrés peuvent être plus efficaces énergétiquement que des maisons isolées à la campagne, en offrant des possibilités de chauffage et de récupération d'énergie plus créatives.» Mais la densification des villes est tout sauf rapide. D'anciens bâtiments industriels et de service restent souvent vides pendant des années avant d'être transformés en quartiers animés. La lenteur du renouvellement des villes entraîne parfois une forte pénurie de logements et une hausse des prix de l'immobilier et des loyers.

Déboiser par-ci par-là

L'urbanité écologique prend une nouvelle dimension. En revanche, la protection de la forêt, qui était jusqu'à présent solidement ancrée en Suisse, est de plus en plus remise en question, alors même que c'est sur ce point que la politique d'aménagement de la Confédération a été jusqu'à présent la plus efficace. Le principe fondamental selon lequel le déboisement n'est autorisé que s'il s'accompagne d'un reboisement ailleurs a permis de maintenir la surface des forêts, même sur le Plateau. Mais tous les regards se portent désormais sur les forêts proches des villes. Berne même aujourd'hui un débat rendu sur la nécessité de défricher une partie de la forêt de Bremgarten pour construire à côté de



Dans les environs de Buchs, dans le canton de Saint-Gall: rangées de villas individuelles



Königs dans le Mittelland suisse: une vue pas toujours appréciée, en dépit du prix Wakker pour «un développement urbain exemplaire»



Berne-Brünnen: construction d'un centre commercial avec dix restaurants, un hôtel et un parc aquatique

la ville un lotissement pour 8000 personnes. Selon l'argument majeur en faveur de ce projet, le déboisement d'une forêt proche de la ville provoque un mitage moindre que le changement d'affectation de champs situés en périphérie des zones urbaines. Propos qui font évidemment réagir les défenseurs de l'environnement qui, dans le même temps, applaudissent le virage pris par le Parlement en matière d'aménagement du territoire. Selon eux, l'assouplissement de la protection des forêts rompt un tabou. Le premier défrichement d'une forêt proche d'une ville serait un cas de jurisprudence qui légitimerait le déboisement dans bien d'autres villes. Lukas Bühmann, directeur de l'Association suisse pour l'aménagement national, partage cette crainte. Une réduction des zones à bâtir conduirait inévitablement à revendiquer une facilitation du défrichage: «Si le projet de ville en lisière de la forêt de Bremgarten était approuvé, il serait alors impossible d'empêcher le déboisement de l'Uetliberg à Zurich, de la forêt d'Allschwil à Bâle et du Bois de la Bâtie à Genève.» Cette liste n'est pas exhaustive. À Neuchâtel aussi, on essaie de trouver dans les alentours boisés de l'espace pour 8000 nouveaux habitants.

Construire un barrage ici et là?

Les conséquences de la catastrophe de Fukushima, qui a ébranlé la confiance dans la technologie nucléaire occidentale, induisent une nouvelle pression sur le paysage de la Suisse. Outre l'exigence d'assouplir les règles de déboisement, le virage énergétique voulu génère aussi de nouveaux conflits. Du fait de la sortie de la Suisse du nucléaire qui a été confirmée dans les faits, les groupes énergétiques dans les Alpes veulent pouvoir utiliser plus qu'avant les énergies renouvelables éolienne et hydraulique. Ils exigent plus d'éoliennes, des barrages plus élevés et de nouvelles petites centrales hydrauliques. Les défenseurs de l'environnement sont consternés de voir comment les projets de production d'énergie remettent à nouveau en question la protection des paysages de montagne. Raimund Rodewald craint qu'on amorce ainsi une nouvelle forme de mitage si aucune ligne directrice n'est clairement définie. «Nous nous voyons confrontés à une bonne centaine de projets de centrales. J'ai peur que cela ne dé-

grade le paysage sans réussir à contribuer nettement à la sortie du nucléaire.» Selon le WWF, même les plus précieux biotopes seraient actuellement dans la ligne de mire des constructeurs de centrales. Ainsi, la qualité écologique de Warme Sense se voit-elle menacée par un projet de barrage dans le canton de Fribourg. Cette rivière est considérée comme le cours d'eau présentant la meilleure qualité écologique parmi les rivières alpines demeurées intactes. Elle constitue un biotope accueillant une flore et une faune très riches.

Protéger le paysage et déboiser des forêts? Protéger le panorama alpin et exiger de nouveaux barrages? Le débat sur l'aménagement du territoire est à l'ordre du jour. Mais les points de tension sont importants. Bien qu'un changement de paradigmes se dessine, l'aménagement du territoire en Suisse n'en est pour l'instant qu'au stade de grand chantier.

MARC LETTAU est rédacteur de la «Revue Suisse»

UNE DIFFICILE MISE EN ŒUVRE

Bien des aspects de la mise en œuvre de l'initiative sur les résidences secondaires approuvée par le peuple le 11 mars 2012 sont encore flous. La simple question de la définition d'une résidence secondaire entraîne les réponses les plus contradictoires. Un seul point est incontestable: la hausse du grand nombre de logements de vacances très souvent inoccupés doit être contrôlée. L'initiative exige de limiter à 20% la part de résidences secondaires. Dans certaines communes touristiques suisses, elle s'élève actuellement à 70%. L'initiative ne menace malgré tout aucun logement secondaire déjà existant. Mais, il est évident qu'il sera dorénavant sans doute bien plus difficile de vendre ou de construire de nouvelles résidences secondaires. Cela concerne aussi bien les personnes domiciliées en Suisse que les Suisses de l'étranger. En effet, l'offre va stagner, notamment en raison du flou actuel concernant les critères d'autorisation des futures résidences secondaires, et à l'avenir, elle ne pourra plus croître à souhait, même en cas de forte demande.